

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 26 septembre 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Date de la convocation
22 septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt- six septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDoux Guillaume - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint (a donné pouvoir à Monsieur REY) - Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur BROUHARD) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame CHAPRON Christine

Absents : - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix- Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 09 86 Maison de santé Espace Santé du Monard – signature du bail professionnel relatif à l'accueil d'une professionnelle de santé (psychomotricienne) - local L

Monsieur le Maire rappelle :

L'Etude de Maître RAZAT est en charge de la rédaction des baux professionnels devant être conclus entre la commune et les professionnels de santé.

Il a été sollicité par Madame RIFFAUD, psychomotricienne pour l'utilisation du local L deux jours par semaine, les jeudi et vendredi.

Ce bureau est par ailleurs utilisé par Madame CHEVALIER, psychologue, un jour par semaine le lundi et par la PMI et la DTAS, un jour par semaine le mardi en alternance.

Les modalités d'occupation du local seraient les suivantes :

Local utilisé : L.

Surface privée : 22.92 m2 – prorata espaces communs : 25.29 m2

Occupation : deux jours par semaine les jeudi et vendredi

Montant Loyer mensuel : 154.76 € - provision sur charges mensuelle : 146.64 € soit loyer chargé : 301.40 €

Effectivité du bail : 1er octobre 2023.

Durée du bail : 10 ans

Frais d'actes : à la charge de la commune.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Michel REY, Troisième Adjoint à mener toutes démarches relatives à cette affaire et notamment signer le bail professionnel avec Madame RIFFAUD selon les modalités exposées ci- dessus.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 29/09/2023

Publiée sur le site internet le : 29/09/2023

Le GUA, le 28 septembre 2023,
Le Maire, Patrice BROUHARD

